

DÉBATS • POLICE

« La réforme de la police judiciaire est déjà un désastre, sur la forme comme sur le fond »

TRIBUNE

Yann Bauzin

président de l'Association nationale de police judiciaire

La nouvelle organisation de la PJ, lancée le 1er décembre, est imposée « dans un flou et un amateurisme consternants », et entérine la mort de l'investigation, s'alarme, dans une tribune au « Monde », Yann Bauzin, président de l'Association nationale de police judiciaire, qui regroupe des enquêteurs de la PJ.

Publié aujourd'hui à 07h45 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

L'application de la réforme de la police judiciaire (PJ) a débuté ce 1^{er} décembre, avec la région Nouvelle-Aquitaine comme précurseuse. Alors que des arbitrages sont encore en suspens, les choix actés entérinent la mort de l'investigation, dans la lignée du désintérêt – pour ne pas dire du mépris – affiché par l'administration en place.

Cette réforme est imposée dans un flou et un amateurisme consternants, sous la pression d'un calendrier politique. Le résultat est un projet non abouti, vendu dans ses grandes lignes, sans se soucier de l'opérationnel. En l'absence de doctrine définissant l'action des différentes filières et de gestion des moyens, les travaux préparatoires des réformateurs se sont limités à l'élaboration d'organigrammes des nouveaux services. Ceux-ci n'ont été présentés qu'à la dernière minute, instaurant un aréopage de nouveaux hauts fonctionnaires à la tête de brigades de papier.

La nouvelle organisation de la filière police judiciaire se résume en effet dans de nombreux départements à des services sans enquêteurs ni cadres. Ces structures fantômes devraient être constituées ultérieurement, au fil d'éventuelles mutations. Une promesse creuse à l'heure où l'investigation n'attire plus et à l'aube d'une année 2024 où tous les efforts seront concentrés sur les Jeux olympiques.

Lire aussi la tribune :  [Réforme de l'IGPN : « Les procédures doivent se dérouler sous le contrôle d'une commission donnant plus de garanties de neutralité »](#)



La raison est simple : aucun des promoteurs de la réforme, au cours de sa longue maturation, n'a anticipé le problème de l'allocation d'ancienneté dont bénéficient les policiers affectés dans certaines circonscriptions. Le rattachement de ces enquêteurs à un service départemental supprimerait cet avantage qui accélère leur avancement.

Ambition avortée

Pour éviter une rupture d'égalité et de probables recours, l'administration les écarte donc du cœur du projet, faisant avorter l'ambition d'une grande filière trop hâtivement promise par le ministre à 23 000 effectifs. Exemple extrême, mais édifiant, en Eure-et-Loir, la filière police judiciaire, qui aurait dû compter cent dix enquêteurs, se limitera aux trois agents restants de l'ex-PJ de Dreux.



La réforme provoque un transfert d'enquêteurs spécialisés dans la lutte contre la moyenne délinquance vers les services de proximité, saturés par 2,7 millions de procédures en souffrance. Ces maigres renforts ne permettront pas de résorber les stocks. Les enquêtes qu'ils menaient avec efficacité seront affectées à l'ex-PJ au détriment de ses propres dossiers, ou ne seront pas traitées.

Les trois inspections (l'inspection générale de l'administration, l'inspection générale de la police nationale et l'inspection générale de la justice) ont rendu un rapport en juin 2023 sur la constitution des stocks de procédures et leurs causes. Il serait temps d'en désigner les responsables.

Malgré les promesses répétées de garantir les moyens de lutte contre la criminalité organisée et spécialisée, cette réforme inepte réduit les effectifs de l'ex-PJ (- 23 % pour l'ex-PJ de Bordeaux). En créant des directions zonales à effectif constant, elle met à mal la volonté d'un taux d'encadrement renforcé au sein de cette filière. Nombre d'officiers et de gradés expérimentés quittent l'opérationnel pour rejoindre des services de pilotage superflus et des états-majors hypertrophiés.

Lire aussi :  [Réforme de la police judiciaire : les deux députés auteurs du rapport d'information ne parviennent pas à se mettre d'accord](#)



La matière financière, déjà mise à mal par la suppression des brigades spécialisées de la sécurité

publique, est la plus affectée par cet élagage. Depuis plusieurs années, les services d'audit de l'Etat s'alarment de la faiblesse de ses moyens, réduits à 465 enquêteurs qualifiés pour l'ensemble du territoire. Ils déplorent l'absence de stratégie dans la lutte contre la criminalité financière, qui est pourtant l'épine dorsale de toutes les formes de criminalité.

Newsletter abonnés

« La lettre des idées »

Votre rendez-vous avec la vie intellectuelle

S'inscrire →

Avec la réforme, c'est malheureusement le choix de l'abandon qui a été fait : services déclassés, cadres dévalorisés, vacances de postes... Les enquêtes de probité, auxquelles le ministre de l'intérieur avait garanti un traitement particulier, n'échappent pas au naufrage et au risque d'ingérence du préfet. Ce sacrifice est à contre-courant des préoccupations des Français et des instances internationales particulièrement préoccupées par le sujet du blanchiment et de la corruption.

Mépris des magistrats


Certains directeurs récemment nommés annoncent déjà de nouvelles réductions des services d'enquête spécialisés et de leurs zones de compétence à l'horizon 2025. Ce choix de politique de sécurité est incompréhensible à la lecture des chiffres de la délinquance : + 57 % de narco-homicides en un an, + 28 % d'affaires de probité depuis 2016, nouvelle série d'attentats, radicalisation de l'opinion publique et poussée des extrémismes...

Lire aussi la critique :  [« Global Police » : heurs et malheurs du maintien de l'ordre](#)



Cette réforme est donc officiellement lancée. Elle dépasse largement la simple restructuration d'un service régalién de l'Etat, mais a pourtant été décidée sans consultation de la représentation nationale. Elle se fait au mépris de l'avis de tous les acteurs de la chaîne pénale, et particulièrement des magistrats. Elle est imposée dans la précipitation et sans bienveillance aux enquêteurs et personnels de soutien, complètement désabusés. Les demandes de départ explosent. Cette réforme est déjà un désastre, sur la forme comme sur le fond.

Tuer la police judiciaire, c'est tuer la justice. Les conséquences les plus délétères, pour nos concitoyens comme pour notre modèle démocratique, se révéleront dans toute leur gravité dans quelques années. Au regard de l'actualité criminelle de ces derniers mois et des enjeux à venir, le choix d'affaiblir cette filière est suicidaire.

 **Yann Bauzin** est président de l'Association nationale de police judiciaire, créée en août 2022, qui regroupe des enquêteurs de la PJ et des personnes concernées par les enquêtes judiciaires

Yann Bauzin (président de l'Association nationale de police judiciaire)

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo **Boohoo**

Codes Promo **Manomano**

Codes Promo **Nike**

Codes Promo **KitchenAid**

Codes Promo **Maisons du Monde**

Codes Promo **Canon**

Codes Promo **LEGO**

Tous les codes promo →

Formations de

Cours d'anglais

Cours d'espagnol

Cours d'italien

Cours d'allemand

Cours d'orthographe

Découvrez nos

Offrez un cours

Tous nos cours